

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant La Boussole, centre de la petite enfance et de la famille de Richibucto	Numéro de permis 2013744	Date d'inspection Le 24 janvier 2020	
Nom de l'établissement LA BOUSSOLE II		Numéro de téléphone (506) 876-9185	
Adresse Unité 3 49 rue du Collège Saint-Louis-De-Kent NB E4X 1C2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Véronique Landry		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
36(7) Le matelas de sieste, qui doit mesurer au moins 5 cm d'épaisseur, est rangé de façon à éviter tout contact avec la surface d'un autre matelas de sieste ou désinfecté des deux côtés après chaque usage.	36(7)	29 mars 2019	21 nov. 2019
Commentaires : l'équipement approprié est utilisé. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux Des portfolios sont présents et accessibles aux enfants dans la classe. Les administrateurs ont un plan en place afin de continuer à former les éducateurs sur la planification et la documentation des apprentissages des enfants.
--

original signé par
Véronique Landry

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 24 janvier 2020

Date

original signé par
Rachel J Gaudet

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 24 janvier 2020

Date